

ACADÉMIE PONTIFICALE POUR LA VIE

*Vème Assemblée générale
24 au 27 février 1999*

DÉCLARATION FINALE

La Vème Assemblée générale de “l’Académie pontificale pour la Vie” s’est tenue au Vatican, du 24 au 27 février 1999. Au cours de cette session, nous avons réfléchi sur le thème de la “dignité du mourant”. Un groupe de spécialistes provenant de différents pays et représentant plusieurs disciplines (biologie, psychologie, médecine, philosophie, théologie, jurisprudence, etc.) nous ont aidés. Ils ont présenté les résultats de leurs études, menées pendant un an de recherche, au moyen d’une “task force” instituée à dessein.

À la fin des travaux, nous voudrions communiquer les conclusions suivantes:

1. Tout d’abord, nous voulons réaffirmer que la vie humaine est sacrée et inviolable dans chacune de ses phases et de ses situations. Un être humain ne perd jamais sa dignité, quelles que soient les circonstances physiques, psychiques ou relationnelles dans lesquelles il se trouve. C’est pourquoi, toute personne mourante mérite et exige le respect inconditionnel dû à toute personne humaine.

2. “C’est dans la proximité de la mort et dans la mort elle-même, qu’il faut surtout célébrer et exalter la vie. Celle-ci doit être pleinement respectée, protégée et assistée, même chez celui qui en vit la conclusion naturelle” (Jean Paul II, 25 août 1990). Lorsque le médecin sait qu’il n’est plus possible d’empêcher la mort du malade et que le seul résultat du traitement thérapeutique intensif serait d’ajouter des souffrances aux souffrances, il doit reconnaître les limites de la science médicale et de son intervention personnelle et accepter le caractère inévitable et inéluctable de la mort. Alors, le respect envers la personne mourante exige plus que jamais le devoir d’éviter toute sorte “d’acharnement thérapeutique” et de favoriser l’acceptation de la mort.

L’engagement du médecin et des autres personnels de la santé doit cependant se poursuivre, dans l’application attentive et efficace des “traitements proportionnés et des soins palliatifs”.

3. Le contrôle de la souffrance, l’accompagnement humain, psychologique et spirituel des malades sont les devoirs du médecin et des personnels de la santé et ils sont aussi importants et indispensables que les interventions thérapeutiques.

Il faut donc un plus grand effort dans la préparation et la formation des personnels de la santé, surtout des jeunes, afin qu’ils sachent accomplir ces lourdes tâches avec la compétence humaine et professionnelle voulue.

C’est pourquoi, nous invitons instamment les personnels de santé à approfondir le sens authentique de leur vocation et de leur mission dans le soutien de la vie humaine et dans la lutte contre la maladie et la douleur.

La pratique séculaire du Serment d’Hippocrate peut encore servir d’inspiration et de guide dans la vie personnelle et dans l’exercice de leur noble profession.

4. Le moribond ne doit jamais être privé de la présence *réconfortante* de ses proches et de tous ceux qui l'assistent avec dévouement, ni de leur aide humaine précieuse et diversifiée, indépendamment du fait qu'elle puisse comprendre leur participation solidaire et leur *soulagement* fraternel à sa propre douleur.

5. Dans la culture d'aujourd'hui, spécialement celle des pays plus développés, à côté d'authentiques valeurs de solidarité et d'amour de la vie, sont également présents des courants de pensée et des attitudes pratiques, fruits et symptômes de la sécularisation idéologique et pratique, qui tendent à influencer la société dans le sens hédoniste, efficient et technologique, pour lequel la mort, à défaut d'une espérance supraterrrestre, est considérée comme "absurde", rejetée par la conscience et masquée dans la vie publique.

Dans ce contexte, il faut promouvoir et encourager une authentique culture de la vie, qui assume également la réalité de la finitude et de la limitation naturelle de la vie humaine. À cette condition seulement, il sera possible d'éviter que la mort ne soit réduite à un événement simplement clinique, privée de sa dimension personnelle et sociale.

6. Avec force et conviction absolue, nous refusons tout type d'euthanasie comprise comme recours à des actions ou omissions par lesquelles on veut procurer la mort d'une personne, afin de lui épargner les souffrances et la douleur.

En même temps, nous voulons exprimer notre proximité humaine et chrétienne à tous les malades et spécialement à ceux qui voient la fin de leur existence terrestre s'approcher et se préparent à *la rencontre avec Dieu, notre Béatitude*. Pour tous ces frères, nous demandons que soit évité "l'abandon thérapeutique", qui consiste dans le refus de traitements et des soins capables de soulager leurs souffrances. En outre, il faut éviter que ces traitements et ces soins soient suspendus en raison de considérations d'ordre économique.

Dans l'assignation des ressources financières, les thérapies et les soins dus aux malades graves et aux mourants doivent trouver une considération attentive et solidaire.

7. Nous invitons les législateurs et les responsables des gouvernements et des institutions internationales à *exclure la légalisation ou la dépénalisation de la pratique de l'euthanasie ou du suicide assisté*. L'acceptation légale du meurtre volontaire d'un membre de la société par un autre membre détruirait à sa racine un des principes fondamentaux de la coexistence civile.

8. En outre, on peut facilement prévoir qu'une telle approbation légale conduirait à la perte de la confiance nécessaire des malades dans les médecins et ouvrirait la voie à toutes sortes d'abus et d'injustices, surtout au détriment des plus faibles.

Il faut que chaque citoyen puisse compter sur une conduite médicale inspirée, non seulement des connaissances scientifiques (qui se perfectionnent de plus en plus), mais de l'observance de la *loi naturelle*, que la révélation chrétienne confirme et éclaire.

9. Dans toutes les sociétés, primitives et évoluées, la célébration de la mort est envisagée comme signe de respect de la mémoire de celui qui est mort et comme affirmation implicite de l'existence après la mort.

Les croyants en Dieu et en la vie éternelle savent que la mort, conséquence du péché de l'homme, malgré son caractère humainement dramatique, doit être également la porte qui

conduit à *leur union définitive et éternelle avec Dieu, Créateur et Père*. À ce sujet, nous rappelons ce que les Pères du Concile Vatican II ont déclaré à l'intention des chrétiens, en décembre 1965, dans leur Message adressé aux Malades et à tous ceux qui souffrent: "le Christ n'a pas supprimé la souffrance, il n'a pas voulu non plus en révéler complètement le mystère: il l'a assumée et ceci doit suffire pour que nous en comprenions toute la valeur". C'est pourquoi le Chrétien considère la souffrance et la mort elle-même comme *la possibilité de s'unir intimement aux souffrances et à la mort du Christ*, qui est mort et ressuscité pour nous.

Nous désirons donc que les célébrations pour les défunts conservent leur caractère public et religieux, en vue d'une pédagogie correcte de ceux qui sont pèlerins dans le monde.

10. Enfin, comme membres de l'Académie pontificale pour la Vie, nous voulons renouveler notre adhésion pleine et totale à la personne de Sa sainteté Jean Paul II et à son enseignement magistériel. Nous exprimons également nos remerciements sincères pour son œuvre constante en faveur de la vie humaine.

Que l'engagement renouvelé dans la promotion et la défense de la dignité de la personne mourante soit l'expression de notre gratitude.

Extrait de: "L'OSSERVATORE ROMANO", Lundi-mardi 8-9 mars 1999, p. 10.